

Editorial : Finances publiques déficitaires = fonction publique dans la tourmente

En avril, les résultats des comptes 2003 ont été présentés par le Conseiller d'Etat Pascal Broulis. Le déficit est de 385 millions soit plus du double de ce qui avait été budgété. Il faut toutefois préciser que les dépenses ont été parfaitement maîtrisées, mais que les recettes ont été nettement plus faibles que ce qui avait été prévu. Le Conseil d'Etat a dans le même temps annoncé une liste de mesures d'économies à mettre en place immédiatement, ainsi que d'autres touchant tous les secteurs, y compris la masse salariale, pour le budget 2005.

Consciente des difficultés financières de l'Etat, cohérente dans sa manière de défendre les prestations et la fonction publique, la FSF s'est engagée exceptionnellement dans la campagne de votations du 16 mai par souci de ne pas péjorer encore plus les finances cantonales en supprimant des sources de revenus par le paquet fiscal fédéral et l'initiative libérale sur les successions. Merci à tous ceux qui ont manifesté leur soutien à notre démarche en envoyant un don. La FSF a pu ainsi soutenir activement le comité de campagne contre ces deux objets.

Si la FSF est consciente des difficultés, elle n'est pas naïve et n'attend pas la suite des mesures les bras ballants prête à tout accepter. Une résolution marquant très fermement notre volonté de défendre le service public et nos conditions de travail a été votée à l'unanimité lors de l'assemblée des délégués du 8 juin à Orbe. Elle a été transmise immédiatement au Conseiller d'Etat Pascal Broulis.

L'automne sera un cap difficile à passer. Le Bureau exécutif et le Comité central de la FSF espèrent vivement pouvoir compter sur vous tous pour les aider à lutter contre le démantèlement de la fonction publique. Nous pouvons déjà vous annoncer qu'à fin août, vous recevrez des informations sur les grands rendez-vous que nous vous fixerons, ceci en coordination avec les 2 autres syndicats de la fonction publique vaudoise.

Sylvie Winkler, présidente de la FSF

**Assemblée des délégués de la FSF du 8 juin 2004 à Orbe
Déclarations de M. le Conseiller d'Etat PASCAL BROULIS**

Lors de notre dernière assemblée, M. P. BROULIS est venu nous dresser un tableau bien sombre de la situation financière du canton. En effet, nous savons d'ores et déjà que le déficit d'environ 150 millions prévus pour les comptes 2004 sera quasiment du double, principalement parce que les recettes fiscales ont été surévaluées.

Quant à la dette de notre canton, elle dépasse les 9 milliards et le paiement des intérêts revient à plus de 300 millions par année. M. P. BROULIS nous a indiqué qu'une augmentation de 0,5% du taux d'intérêt coûterait 40 millions de plus par année à notre canton!

La FSF avait posé différentes questions à M. P. BROULIS, nous pouvons résumer comme suit ses prises de position :

-Des négociations concernant la masse salariale auront lieu dès cet automne dans le but d'effectuer des économies, le Conseil d'Etat espère que, cette année, les syndicats ne claqueront pas la porte et qu'un partenariat pourra être trouvé sur ce point.

-Afin de redresser la situation économique du canton, des mesures seront prises pour améliorer les recettes, ceci par le biais de l'imposition de certaines catégories de contribuables.

-M. P. BROULIS n'envisage pas de taxer des contribuables au train de vie élevé, mais ne payant pas d'impôts à cause de leurs dettes. Selon notre Conseiller d'Etat, le système actuel est juste et il ne voit pas la nécessité de le changer.

Selon M. P. BROULIS, la nouvelle Constitution oblige le canton à équilibrer ses comptes et les budgets doivent maintenant être acceptés par la majorité qualifiée du Parlement. Tout le monde devra faire des sacrifices et ceux-ci devront être équitablement répartis entre tous. Les standards de qualité de l'administration doivent être revus à la baisse et M. P. BROULIS est prêt à l'expliquer à la population de notre canton. Affaire à suivre ...

Alain Rossier, membre du Bureau de la FSF

Politique budgétaire du Conseil d'Etat

Prise de position de l'Assemblée des délégué-e-s de la FSF à Orbe, le 8 juin 2004

Considérant :

- les économies réalisées depuis plus de dix ans sur la masse salariale;
- les résultats des comptes 2003 de l'Etat de Vaud dont les dépenses ont été contenues, mais dont les recettes ont été fortement surestimées ;
- les économies progressivement croissantes que l'Etat va faire sur la masse salariale en raison de l'étalement des annuités sur 20 ans au lieu de 16 tel que négocié lors de la mise en place de la Loi sur le personnel;
- l'aggravation de la politique d'austérité dictée par le Conseil d'Etat (1^{er} train de mesures d'économies budgétaires immédiates décidées en avril 2004, annonces faites de procéder à de nombreuses coupes dans le budget de l'Etat à hauteur d'un milliard en 3 ans) ;
- la constante augmentation du nombre de tâches effectuées par les collaborateurs de l'Etat ;
- l'impossibilité pour les collaborateurs de l'Etat de mener à bien certaines de leurs missions par manque de moyens ;
- les difficultés relationnelles toujours plus fortes avec une partie des usagers augmentant le sentiment d'insécurité des collaborateurs.

L'Assemblée des délégué-es de la FSF, réunie le 8 juin à Orbe, demande instamment au conseil d'Etat :

- de présenter aux Vaudois de manière claire son projet de société (comme il l'a fait pour son programme de législature) ;
- d'indiquer précisément aux Vaudois quelles seront les prestations supprimées ou diminuées ;
- de mettre tout en œuvre pour augmenter les recettes de l'Etat ;
- d'analyser en amont les conséquences des coupes budgétaires prévues et d'en fournir les résultats aux associations et syndicats avant toute négociation ;
- de mettre en place dans les meilleurs délais un observatoire de la pénibilité et de la sécurité au travail comme indiqué dans l'exposé des motifs de la Loi sur le personnel.

En outre, l'Assemblée des délégué-es de la FSF fait part au Conseil d'Etat qu'elle n'acceptera :

- aucune diminution du treizième salaire
- aucun nouvel étalement, diminution ou gel des annuités
- aucune mesure qui péjorera à long terme les salaires (suppression de l'indexation du coût de la vie).

Mesures immédiates sur le budget 2004 - Au cœur de la tourmente, l'enseignement réagit avec vigueur

Proposées à hauteur de 13 millions de francs dans le domaine de l'enseignement, les coupes immédiates décidées par le Conseil d'Etat et annoncées le 5 avril dernier touchent en premier l'école obligatoire (8,5 millions d'août à décembre, équivalents à une somme annuelle de 20,5 millions, soit 200 équivalents plein temps, qui concernent en réalité près de 300 personnes).

En exigeant une baisse de 3% des moyens dévolus aux établissements scolaires et exprimés en termes de périodes d'enseignement (enveloppe «pédagogique»), Mme Lyon, Cheffe du département, comptait sur le génie des directions d'établissement, susceptibles, selon elle, de s'arranger en raclant l'os là où subsistait quelque gras !

Las, les directions d'école, peu enclines à procéder à des coupes dans leur propre organisation se sont parfois tournées vers les maîtres eux-mêmes. Tant qu'à être suppliciés, choisissons le revolver ou la corde !

Dès lors, d'entente et en lien avec les autres associations d'enseignants, dépendant de SUD et du SSP, la SPV a d'abord recueilli de l'information sur les effets concrets de ces coupes (augmentation des effectifs, péjoration de l'aide apportée aux élèves en difficulté, diminution ou suppression d'activités manuelles, culturelles ou sportives, coupes dans les activités de prévention, mesures augmentant la

pénibilité par une diminution de l'encadrement pédagogique et mesures touchant à l'emploi, par des renoncements à des engagements ou la diminution de périodes enseignées, ...).

Les faitières d'enseignants ont présenté ces résultats en conférence publique le 27 mai, dont la presse s'est fait un large écho.

Ce même jour, les associations annonçaient le lancement d'un *Appel pour des moyens suffisants au service d'une école juste, démocratique et efficace* (sous la forme d'une pétition publique) et le fait qu'une audience a été demandée au Conseil d'Etat, le 23 juin 2004 (date du dépôt de la pétition), afin d'y développer leurs argumentaires. Ce 23 juin étant par ailleurs déclaré journée des «établissements militants» et un appel à signaler l'événement par de larges banderoles sur les bâtiments scolaires lancé pour cette journée.

A ce jour, c'est donc à une mobilisation large que la SPV appelle tous ses membres, afin de préparer les actions à venir, notamment à l'automne. Ceci en articulation forte avec la politique de lutte affirmée par la FSF et construite à ce jour en bonne intelligence avec les autres faitières de la fonction publique vaudoise. On retrouvera divers documents relatifs aux actions proposées par la SPV sur www.spv-vd.ch

Jacques Daniélou, président SPV

Viellissement de la population et caisses de pensions

Le 8 juin, à l'issue de l'assemblée des délégués 2004, la FSF a invité M. Pierre Gilland, démographe et fin connaisseur du fonctionnement de nos assurances sociales, à parler des effets possibles du vieillissement de la population sur l'évolution des caisses de pensions en Suisse. Nous résumons ici les éléments clés de son exposé.

Plusieurs facteurs influenceront l'évolution et la santé des caisses de pensions:

Durée de vie

Tout au long du 20^{ème} siècle, la durée de vie moyenne de la population de notre pays n'a cessé de s'allonger. Si, il y a cent ans, les Suisses vivaient en moyenne jusqu'à 40 ans, nous vivons aujourd'hui en moyenne jusqu'à 80 ans. A 65 ans, nous avons actuellement, en moyenne, encore 20 ans de vie devant nous.

L'augmentation sensible de l'espérance de vie des plus de 65 ans pendant les deux dernières décennies a obligé le Conseil fédéral à revoir le taux de conversion du capital de prévoyance acquis à l'âge de la retraite. Lors de l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur la Prévoyance Professionnelle (LPP) le 1^{er} janvier 1985, ce taux avait été fixé à 7,2%. Dès le 1^{er} janvier 2005, le facteur de conversion sera abaissé à 6,8%. En d'autres termes, au lieu de toucher une rente mensuelle de Fr. 600.- pour un avoir de vieillesse de Fr. 100'000.-, le rentier ne recevra à l'avenir plus que Fr. 566.-.

Structure de la population

En un siècle, la population des plus de 65 ans a sextuplé. Actuellement, près d'un habitant sur six a plus de 65 ans. Ce rapport sera de un à cinq en l'an 2020 et de un à quatre en l'an 2035. Depuis l'introduction des moyens modernes de contraception, il y a 40 ans, la structure de notre population s'est profondément modifiée. La pyramide traditionnelle des âges a progressivement pris la forme d'une morille avec un large chapeau et un pied plus mince qui s'allonge d'année en année. Comme dans tous les autres pays d'Europe, nous sommes depuis des décennies en dessous du seuil de reproduction nécessaire pour assurer la pérennité de la population autochtone. Par femme en âge de procréation, nous comptons actuellement 1,4 naissances. Sans l'apport migratoire constant, la population résidant en Suisse diminuerait progressivement.

Lors de l'entrée en vigueur de l'AVS, en 1948, la Suisse comptait un rentier pour 6,2 actifs. Ce rapport était de un à quatre en l'an 2000 et il sera de 1 à 2,3 en l'an 2040.

Structure de l'effectif des assurés de la caisse de pensions

Pour les caisses de pensions d'entreprises privées dont la pérennité n'est pas assurée, le taux de couverture doit impérativement être de 100% ou plus. Ces caisses appliquent habituellement le système de primauté des cotisations. La structure d'âge de l'effectif

de leurs affiliés peut fortement varier dans le temps. A l'extrême, tout l'effectif d'une caisse peut être composé de retraités. Il faut alors que le capital de la caisse couvre la rente intégrale de tous, y compris celle du dernier affilié avant que la caisse ne soit dissoute.

Les caisses de pensions publiques, comme la CPEV, qui appliquent le plus souvent le système de primauté des prestations, sont en principe pérennes. Le renouvellement de l'effectif de leurs affiliés étant habituellement assuré, elles sont moins exposées aux aléas démographiques et économiques et elles n'ont donc pas nécessairement besoin de disposer d'un taux de couverture de 100%.

Evolution économique

En termes réels, notre produit intérieur brut (PIB) a quadruplé depuis 1948. Durant la même période, le PIB a augmenté 2,6 fois par habitant. En 1950, la quote-part des dépenses de prestations sociales s'élevait à 7% du PIB et, en l'an 2000, cette quote-part représentait 25% du PIB. Cette progression a été possible grâce au dynamisme de notre économie durant la période en question.

La part du PIB consacrée à l'AVS n'a plus bougé depuis 1975. Par contre, avec la mise en vigueur de la LPP, la part du PIB consacrée à la capitalisation des caisses de pensions a fortement progressé. En principe, l'accumulation des fonds de la prévoyance professionnelle se poursuivra encore durant au moins deux décennies. Ensuite, nous passerons en principe par une phase durant laquelle de nombreuses caisses devront se défaire d'une partie importante de leurs actifs pour payer les rentes de la génération du baby-boom. A plus long terme, le 2^{ème} pilier fonctionnera globalement - comme l'AVS - en système de répartition entre contemporains, les recettes et les dépenses devenant très proches.

L'évolution de la fortune des caisses de pensions dépendra essentiellement de l'évolution future du PIB. Mais un taux de croissance économique ne se décrète pas. Comme nous avons pu nous en apercevoir tout récemment, les caisses de pensions sont très exposées aux aléas des marchés financiers. Aucune caisse de pensions n'est à l'abri de nouveaux soubresauts des marchés. Comment réagiront ces derniers dans quelques années, lorsque la majorité des caisses devront vendre des immeubles et des actions pour payer les retraites de la génération du baby-boom? Qui pourra éviter qu'une offre abondante de logements pour une génération clairsemée d'acquéreurs potentiels ne provoque pas un effondrement du prix de l'immobilier et des loyers? Qui fera en sorte que les cours des actions continuent à monter ou à rester stables quand les caisses de pensions seront contraintes de se défaire de leurs

→

portefeuilles? L'effondrement temporaire des marchés boursiers en 2001 et 2002 nous a rappelé que le capital de nos caisses de pensions peut être anéanti en peu de temps. Comme par le passé, la santé de nos caisses de pensions dépendra donc aussi demain

essentiellement de la santé de notre économie : pour redistribuer, il faut produire.

Oskar Diener, Membre du Bureau de la FSF

Quelle mouche a-t-elle donc piqué l'Union des Communes Vaudoises ?

... ou plutôt son comité et le groupe de travail nommé pour faire des propositions d'économies au gouvernement vaudois.

Afin de ne pas passer à la caisse pour 100 millions de francs supplémentaires, les instances dirigeantes de l'UCV (bon nombre de Municipalités n'étaient pas dans la confiance) ont présenté lors d'une conférence de presse une contre-attaque dans laquelle ils soumettent 12 mesures d'économies pour les finances de notre canton.

Nous voilà avec les Communes qui font la leçon à l'Etat et qui, faisant fi du partenariat social et des négociations engagées avec les associations et syndicats, s'attaquent de manière frontale à la fonction publique cantonale. Ont-ils oublié qu'il existe aussi une fonction publique communale ? Les difficultés liées au transfert du personnel communal au DFJ aurait dû leur faire prendre conscience que les conditions salariales de l'Etat de Vaud ne sont pas exorbitantes.

Voilà un extrait des mesures proposées par l'UCV :

- versement d'1/4 de l'annuité pour les employés qui ne sont pas au sommet de leur classe pendant 2 ans puis 1/2 pendant les 3 années suivantes ;
- les personnes au sommet de leur classe paient 1% de solidarité durant la même période ;
- les nouveaux employés sont engagés 2 classes et 3 annuités plus bas que le barème actuel (sauf pour quelques fonctions considérées comme mal rémunérées);
- augmentation de 6'000.-- du montant de coordination de la Caisse de Pensions de l'Etat de Vaud (salaires les plus bas non concernés) ;
- unification à 28 du nombre de périodes enseignées quel que soit l'ordre d'enseignement
- augmentation du nombre d'élèves par classe (1 de plus chaque année pendant 3 ans)
- Diminution de 7% des coûts de la santé (sans mesure réelle proposée par le groupe de travail qui annonce ne pas connaître suffisamment bien le secteur concerné...)
- Révision des standards appliqués à un certain nombre de prestations fournies
- ...

En préambule, l'UCV annonce que sa liste est complémentaire à celle de l'Etat et que certaines mesures sont quasi indolores. On peut également citer la phrase suivante «Il n'existe aucun sujet tabou, il importe de préciser qu'ils (les membres de l'UCV qui ont fait la liste de mesures) n'ont retenu que des

mesures garantissant le maintien des prestations fournies par l'Etat, ne générant aucun licenciement ni perte de salaire pour les employés actuels de l'Etat (à l'exception du 1% de solidarité pour les employés au maximum de leur traitement.)»

Comment peut-on tenter de faire croire, autant aux employés de l'Etat de Vaud qu'aux Vaudois, que les mesures proposées sont sans conséquences ? Les Syndics et Municipaux concernés pensent-ils avoir à faire à une fonction publique naïve à ce point-là ? Sont-ils d'accord de diminuer le standard des prestations qui leur sont fournies (entretien des routes par exemple) ou espèrent-ils que ces mesures ne toucheront que leurs voisins ?

Ce catalogue d'idées montre une fois de plus le peu de crédit accordé au travail effectué jour après jour par la fonction publique vaudoise. On n'a toujours pas tortu le cou à la vision du fonctionnaire qui commence la journée en buvant le café et lisant le journal, attendant la pause de 10 heures !

Plus grave encore, il fait croire que les mesures seront indolores et qu'il n'y aura pas de chômage. Comment peut-on l'affirmer quand, par exemple, on met tous les enseignants à 28 périodes d'enseignement et qu'en plus on augmente le nombre d'élèves dans les classes ?

L'UCV a commis là une formule même pas magique digne d'un apprenti sorcier ! Les conséquences des mesures proposées n'ont pas été évaluées correctement et à la lecture de ce texte on se demande sur quelles connaissances l'UCV s'est-elle basée pour apporter ce qu'elle croit être une contribution à l'amélioration de la santé financière du Canton.

Sylvie Winkler, présidente de la FSF